

TÉMOIGNAGES

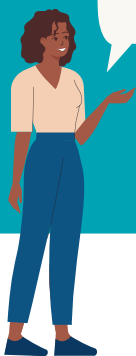
J'ai fait remplacer ma baignoire par un bac à douche. Sur les 5 500 € de devis, j'ai eu le droit à 2 500 € de l'ANAH et 1 500 € de ma caisse de retraite. Maintenant je me sens en sécurité chez moi !



Je n'arrivais plus à payer ma facture d'électricité. J'ai fait isoler mes combles et poser un chauffage performant. J'ai eu le droit à 2 000 € d'aides grâce à Ma Prime Rénov' et aux Certificats d'Énergie. Et aujourd'hui ma facture a diminué !



J'ai acheté un logement de 65 m² à La Londe-Les-Maures pour le louer, et j'ai choisi d'appliquer un loyer modéré (637 €) pour 6 ans. Je bénéficie d'une réduction fiscale annuelle de 1 146,60 € en échange !



CONTACT
Communauté de communes Méditerranée Porte de Maures
04 94 00 05 86
contact@ccmpm.fr

Bon à savoir

**LES AIDES PEUVENT
ÊTRE CUMULABLES !**

Mars 2023 - Création : Studio Oxymore, A.E. - Crédit photos : Adobe Stock

PENSEZ VOTRE LOGEMENT

de demain

Réalisez votre projet de travaux
grâce aux aides de l'État

- Rénover et/ou améliorer votre habitation c'est :
- ☑ augmenter la valeur patrimoniale de votre bien,
 - ☑ réaliser des économies sur vos factures d'énergie,
 - ☑ vivre dans un logement plus confortable.

La Communauté de communes Méditerranée
Porte des Maures s'investit dans l'amélioration de
l'habitat et vous renseigne sur les aides existantes.



*Ne vous lancez pas seul
dans votre projet de rénovation*

Contactez un Conseiller France Rénov'



france-renov.gouv.fr

0 808 800 700

Service gratuit
+ prix appel



MÉDITERRANÉE
Porte des Maures

LES SUBVENTIONS

aux travaux

TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

- ❑ « MaPrimeRénov' » 1 ou 2 geste(s), « MaPrimeRénov' Sérénité », « MaPrimeRénov' Globale »⁽¹⁾
Ces aides peuvent concerner tous les ménages occupants et bailleurs, quel que soit leur niveau de ressources. La subvention variera en fonction du niveau de ressources, du statut d'occupation et des travaux envisagés.
- ❑ « MaPrimeRénov' Copropriété »⁽²⁾
Destinée aux syndicats de copropriétaires, elle a vocation à financer des travaux liés aux économies d'énergie et réalisés dans les parties communes* de la copropriété.
- ❑ Les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
Aides versées par les fournisseurs d'énergie sous conditions. Les CEE peuvent être mobilisés y compris pour des résidences secondaires.
- ❑ Les caisses de retraite
Votre caisse de retraite principale peut vous accorder des financements (soit directement, soit en complément des aides nationales).
- ❑ Les collectivités territoriales
Certaines régions, départements, intercommunalités ou communes peuvent accorder des aides complémentaires aux aides nationales.

TRAVAUX D'ADAPTATION DES LOGEMENTS À LA PERTE D'AUTONOMIE ET AU HANDICAP

L'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et le Département du Var peuvent, sous conditions, accorder des subventions aux personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap pour adapter leur logement et leur permettre de s'y maintenir. Les caisses de retraites et les collectivités territoriales peuvent abonder** ces financements.

TRAVAUX LIÉS À L'HABITAT INDIGNE OU DÉGRADÉ

Les propriétaires occupants ou bailleurs de logements indignes (insalubres, dangereux, indécents, vétustes...) ou dégradés peuvent, sous conditions, bénéficier de subventions pour remettre leur bien en état. Des copropriétés fragiles, dégradées et/ou en difficulté peuvent également prétendre à des subventions dans des conditions très spécifiques.

DISPOSITIF SPÉCIFIQUE POUR LES BAILLEURS

- ❑ Le dispositif « Loc'Avantages »
En contrepartie d'une réduction d'impôts, le bailleur s'engage, pour une durée de 6 ans, à louer son logement avec un niveau de loyer plafonné, à des ménages sous condition de ressources. Si des travaux sont nécessaires, ils peuvent faire l'objet de subventions.

(1) Logements de plus de 15 ans

(2) Copropriétés constituées, à minima, de 75% de résidences principales

* Des travaux dans les parties privatives, s'ils sont d'intérêt collectif, peuvent également être subventionnés.

** Ou proposer des financements spécifiques s'agissant des caisses de retraite.

LES PRÊTS ET AUTRES DISPOSITIFS

spécifiques

LES PRÊTS AUPRÈS DES ORGANISMES BANCAIRES

- ❑ L'éco-prêt à taux zéro
Prêt à taux d'intérêt nul, accessible sans condition de ressources, pour financer des travaux d'amélioration de la performance énergétique.
- ❑ Le prêt avance rénovation
Prêt hypothécaire (remboursement au moment de la vente du logement ou de sa transmission) destiné aux ménages modestes et très modestes pour financer des travaux de rénovation énergétique
- ❑ D'autres prêts à connaître
Le prêt sur le livret développement durable, le prêt accession sociale, les prêts des distributeurs d'énergie et les prêts à l'amélioration de l'habitat (allocataires CAF).

LES AUTRES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

- ❑ La TVA à taux réduit
Le taux de TVA appliqué aux travaux de rénovation est généralement de 10%. Pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique, ce taux est réduit à 5,5%.
- ❑ Le crédit d'impôt pour installer une borne de recharge de véhicule électrique
Les contribuables ayant réalisé et payé ce type de travaux entre le 01/01/2021 et le 31/12/2023 peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

